

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2012 À 18 HEURES 30

L'An Deux Mille Douze, le 27 novembre 2012

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 27 novembre 2012 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : monsieur Christian CHAMAYOU

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Anne-Marie ROSÉ, Bruno LADOUCKETTE, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Jean-Marie COUDERC, Claude COSTES, Jean-Charles BALARDY,

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Pascal LAMESLE, Jean-Michel DOUREL, Marie-Claude DURAND, Alain LONG, Thierry MALLÉ, Eliane CARLES.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Patrick GARNIER, Michel FOURNIALS, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Paul JUAREZ, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Gérard FABRE, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Anne ROUMEGAS-PORCHE, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 42

Votants (titulaires, suppléants votants) : 36

N° 4 - 177 /2012 : OPAH QUARTIERS D'ALBI : ATTRIBUTION AIDE COMMUNAUTAIRE POUR TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Pilote : Territoire d'agglomération-Habitat

Autres services concernés : Finances et Budget, Affaires Juridiques et Marchés Publics

Monsieur Claude JULIEN, rapporteur,

Par délibération en date du 26 avril 2011, la communauté d'agglomération a décidé de mettre en œuvre le dispositif d'aides communautaires d'OPAH en complément des aides accordées par l'Anah et les autres financeurs de l'opération.

Aujourd'hui les porteurs de projet d'amélioration de l'habitat bénéficiaires d'un engagement de financement Anah, ont déposé un dossier complet de demande de subvention d'OPAH auprès de la Communauté d'agglomération.

Propriétaire				Nbre logt	S: logt					Aide prévisionnelle communauté d'agglomération de l'Aibigeois			
NOM Prénom	Adresse logement	PO	PB			Logt très dégradé	Maintien à domicile	Confort thermique	Autres travaux	Taux en %	Montant	C. thermique 500 €, 15€/m ²	Montant total
RAMOND Guy	24 rue des Carmélites 81000 ALBI		PB	1	104	80 000				2%	1 600 €	1 200 €	2 800 €
ASTRUC Marc	Chemin de Balard 81000 ALBI	PO		1	111			11 069	5 714	7%, 25%	2 175 €	500 €	2 675 €
BONNET Suzanne et Raymond	7 rue des Bergeronnettes 81000 ALBI	PO		1	111		8 534			5%	427 €		427 €
LECOQC Jean Christophe DELGA Catherine	28 rue Gaspard Monge 81000 ALBI	PO		1	152	53 900				7%	3 773 €	500 €	4 273 €
MASSOL Véronique	12 rue Marcel Pagnol 81000 ALBI	PO		1	112			20 000		7%	1 400 €	500 €	1 900 €
BARRAU Denise	20 route de Fauch 81000 ALBI	PO		1	105			7 623		7%	534 €	500 €	1 034 €
GILLET Nicole	43 rue de la Poudrière 81000 ALBI	PO		1	82		1 885			7%	132 €		132 €
MAYNADIER Roselyne	53 rue Sainte Carème 81000 ALBI	PO		1	123			11 684		7%	818 €	500 €	1 318 €

Je vous propose donc :

- d'attribuer l'aide communautaire d'OPAH aux propriétaires concernés,
- de préciser que le versement de l'aide communautaire d'OPAH interviendra sur présentation de factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux réalisés,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à procéder au versement de la subvention communautaire à l'aide des crédits prévus à cet effet sur le budget de l'exercice et suivants.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°3 - 94 / 2011 portant Dispositif d'aides financières communautaires pour travaux d'amélioration de l'habitat en OPAH,

VU les dossiers de demande de subvention d'aide communautaire d'OPAH déposés par les propriétaires concernés,

VU l'avis favorable du Bureau de la Communauté d'Agglomération réuni le 16 octobre et le 13 novembre 2012,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE :

D'ATTRIBUER l'aide communautaire d'OPAH suivante à :

Propriétaire				Nbre logt	S ² logt	Aide prévisionnelle communauté d'agglomération de l'Albigeois							
NOM Prénom	Adresse logement	PO	PB			Logt très dégradé	Maintien à domicile	Confort thermique	Autres travaux	Taux en %	Montant	C. thermique 500 €, 15€/m ²	Montant total
RAMOND Guy	24 rue des Carmélites 81000 ALBI		PB	1	104	80 000				2%	1 600 €	1 200 €	2 800 €
ASTRUC Marc	Chemin de Balard 81000 ALBI	PO		1	111			11 069	5 714	7%, 25%	2 175 €	500 €	2 675 €
BONNET Suzanne et Raymond	7 rue des Bergeronnettes 81000 ALBI	PO		1	111		8 534			5%	427 €		427 €
LECOCQ Jean Christophe DELGA Catherine	28 rue Gaspard Monge 81000 ALBI	PO		1	152	53 900				7%	3 773 €	500 €	4 273 €

MASSOL Véronique	12 rue Marcel Pagnol 81000 ALBI	PO	1	112		20 000		7%	1 400 €	500 €	1 900 €
BARRAU Denise	20 route de Fauch 81000 ALBI	PO	1	105		7 623		7%	534 €	500 €	1 034 €
GILLET Nicole	43 rue de la Poudrière 81000 ALBI	PO	1	82	1 885			7%	132 €		132 €
MAYNADIER Roselyne	53 rue Sainte Carème 81000 ALBI	PO	1	123		11 684		7%	818 €	500 €	1 318 €

DIT que le versement de l'aide communautaire d'OPAH interviendra sur présentation de factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux réalisés.

D'AUTORISER monsieur le Président ou son représentant délégué à procéder au versement de la subvention communautaire à l'aide des crédits prévus à cet effet sur le budget de l'exercice et suivants.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus à cet effet sur le budget de l'exercice en cours et suivants chapitre 204.

Pour extrait conforme,
Fait le 27 novembre 2012,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

